Décision 26-DCC-57 du 20 février 2026

relative à la prise de contrôle conjoint de deux fonds de commerce de distribution alimentaire par la société Hayandis aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 20 février 2026 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	société Hayandis et Association des Centres Distributeurs E. Leclerc (ACDLec)
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	deux fonds de commerce de distribution alimentaire à Serémange-Erzange (57) et Moyeuvre-Grande (57)

Lire

Le texte intégral de la décision
271.61 Ko